

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES

Notre Fédération est l'une des rares à avoir la particularité de permettre l'organisation de compétitions où les équipes peuvent être constituées de joueurs issus de clubs différents avec obligation d'avoir une tenue sportive identique depuis le début de la compétition pour les concours Nationaux vitrine de la Pétanque pour certains.....Cherchez l'erreur !!!

En ce qui nous concerne chaque joueur licencié au GCL est libre de s'associer à ses risques et périls avec des joueurs d'autres sociétés pour participer aux compétitions officielles mais notre association prendra en compte uniquement les résultats des équipes constituées de joueuses et joueurs licenciés au GCL, il en va de même pour le versement d'éventuelles indemnités ou de gestion d'incidents les concernant.

Nous sommes d'ailleurs le seul club vosgien à organiser des concours homogènes.

Pour rappel l'assurance souscrite par le GCL auprès des ACM ne couvre pas non plus les adhérents pour les concours vacanciers autres que ceux organisés par l'Association.

Nous sommes 19 licenciés en 2019 soit 6 de moins que l'an passé.

Deux joueurs n'ont pas repris leur licence, cinq joueurs ont muté et un nouveau joueur a adhéré.

Nous avons participé aux Championnats des clubs (CDC) et cette année toutes les équipes ont été placées sous la responsabilité du Président dont le souci premier fut de faire participer tous les joueurs sans s'occuper du talent supposé de chacun.

En CDC Open 12 joueurs sur 19 ont participé et en CDC Vétérans 11 joueurs sur 14, seuls 3 joueurs n'ont pas pu participer.

Cette saison en Championnat Open l'équipe engagée en Division 2 Poule B se classe 2ème et en Championnat Vétéran en 3ème division Poule B l'équipe se classe 4ème, exactement le même classement que l'année dernière.

Le club a été présent avec 8 participations à six championnats départementaux sur dix-sept.

Les résultats obtenus sont plus que modestes, seule la doublette mixte Marinette et Frédéric VINCENT est sortie des poules pour s'incliner en cadrage le dimanche 12 mai à GOLBEY.

Seulement quatre concours officiels ont eu la présence d'au moins une équipe du GCL.

Le club a été représenté aux deux assemblées générales du CD88 et à la journée des dirigeants à GIRANCOURT où le GCL se classe 4ème avec une belle deuxième place individuelle pour Brigitte RAMPAZZO.

Le Tête à tête du club a été remporté par Gérard COMTE qui a battu Brigitte RAMPAZZO en finale et la consolante a vu la victoire de Frédéric VINCENT devant Daniel REDOUTE.

3 000 kms ont été parcourus au nom du club.

Nous avons organisé le mardi 2 avril la première journée des Championnats Vétérans Division 2 Poule B et Division 3 Poule B soit l'accueil d'environ une centaine de personnes.

Nous avons également mis sur pied l'hiver passé neuf concours sur invitations (8 doublettes homogènes).

Les concours hivernaux sur invitations sont reconduits pour la saison 2019-2020 et comme la saison précédente nous n'avons pas fait de demande d'organisation de concours officiels.

Les engagements pour les Championnats de Club doivent être fait pour le 21 Novembre, le Comité d'activité propose à l'assemblée générale de ne rien changer et d'engager le même nombre d'équipes que cette saison .

Nous n'avons plus d'arbitres au club, la limite d'âge étant fixé à 65 ans.
Le corps arbitral étant ouvert à tous , chaque licencié âgé de moins de 65 ans peut candidater.
Pas de limite d'âge pour les éducateurs donc nous en possédons toujours un Brigitte RAMPAZZO, dans ce domaine également chaque licencié peut candidater.
Avant d'aborder le compte-rendu financier il faut savoir que l'année prochaine la licence sera augmenter de 2€ pour financer le Centre National de la FFPJP sans doute construit dans les Bouches du Rhône.
Les finances dégagent un excédent de 1 040,54 € à hauteur de 4 874,73 € de recettes.
L'activité prend en charge la moitié des inscriptions aux Championnats des Vosges.
Nous avons obtenu une subvention de 250 € du Conseil Départemental des Vosges pour achat de matériel et une subvention de 350 € de la Caisse locale du Crédit Agricole pour l'organisation de nos concours.
Beaucoup de changements la saison prochaine pour tous les Championnats, le port du pantalon de survêtement ou du short sportif identique sera obligatoire pour toute l'équipe.
Pour les saisons futures l'obligation de posséder un arbitre en son sein sera faite aux clubs.
L'échéancier est le suivant :
En 2020 il faudra 1 arbitre pour chaque club de plus de 50 licenciés et 2 arbitres à partir de 151 licenciés.
En 2021 il faudra 1 arbitre pour tout club participant aux compétitions par équipes CDC, CRC, CNC et Coupe de France.
En 2024 il faudra 1 arbitre par club.
En clair cela veut dire que si nous n'avons pas d'arbitre l'année prochaine nous ne pourrons pas nous engager en CDC et qu'en 2024 nous ne pourrons pas nous affilier à la FFPJP.
C'est la mort annoncée des petits clubs !!!
Comme nous sommes propriétaires de nos installations nous pourrons continuer à jouer mais en loisir.
Alors nous nous adressons au moins de 65 ans pour être candidat à l'arbitrage pour sauver l'activité « Pétanque et Jeu Provençal Compétition » du GCL .